

Déclaration liminaire de la fédération CFDT santé sociaux

Monsieur le Président,
Madame la Directrice Générale,
Mesdames, Messieurs,

Les conditions de travail se dégradent, dans l'indifférence ministérielle

La fédération CFDT santé-sociaux rappelle le résultat de ses enquêtes sur les conditions de travail : plus de 55 000 professionnels nous ont répondu, pour exprimer, dans toutes les filières et dans toutes les professions, le même constat : celui de la dégradation des conditions de travail, très majoritairement confirmée et qui est devenue préoccupante.

Quelques initiatives positives, ici et là, ne suffisent pas à suggérer qu'une prise de conscience de la responsabilité sociale des établissements se ferait jour. C'est aussi que les établissements, empêtrés dans les difficultés, tentent d'abord de limiter les dégâts, sans visibilité et sans claires perspectives. Mais la reconquête de parts d'activité se fait aussi au prix de dégradations supplémentaires.

Pour avancer sur le dossier des conditions de travail, il faudrait une forte impulsion nationale. Elle fait cruellement défaut. Désintérêt ou impuissance ministérielle ? Nous constatons, en tout cas, l'absence de volonté de notre ministre sur ce sujet. Habités aux réponses convenues ou au silence, nous n'attendons dès lors plus de réaction. D'autant que les propos apaisants ne font plus illusion.

La CFDT santé-sociaux va donc explorer d'autres pistes pour se faire entendre. Ce n'est pas parce que les élections professionnelles sont terminées, que nous clôturerons le dossier des conditions de travail. Nous l'avons ouvert bien avant celles-ci. Une politique d'amélioration des conditions de travail est urgente. Nous voulons l'obtenir.

Nos questions méritent des réponses

La DGOS ne peut se cantonner dans le silence, lorsque nous l'interrogeons sur l'organisation médicale, clé des évolutions de l'hôpital. On le voit dans le dossier des CET. Et nous connaissons la puissance du pouvoir médical qui ne s'arrête pas aux portes de l'hôpital mais s'exprime dans les assemblées parlementaires, très au-delà de son poids démographique. Mais cela rend plus urgentes les réponses.

Pour le LMD aussi, les mouvements corporatistes se déchaînent. En revendiquant un master, sésame supposé d'une meilleure rémunération. Cela pourrait se comprendre, si les discours contradictoires entre le cabinet et le ministre lui-même ne désavouaient pas les positions prises par les syndicats, dans le but avoué de satisfaire d'abord l'électorat libéral.

La DGOS, elle, privilégie la mise en place de groupes de travail ou l'on occupe, consulte, échange, négocie avec tout un chacun. Mais l'exemple du « on va tout vous dire mais vous ne saurez rien » a ses limites. Celles de la cohérence et surtout de la vérité, due à tous les professionnels sur ce qu'ils auront vraiment en termes de niveau de diplôme et de rémunération.

Si le ministère de l'enseignement supérieur considère que ces professions peuvent s'inscrire dans un cursus master, alors il faut cesser de tergiverser et enfin le reconnaître, pour le traduire par des rémunérations revalorisées et équitables. On pourra demander alors, en contrepartie, une évolution des pratiques professionnelles et un renforcement utile des coopérations.

Mais comment parler de coopérations entre professionnels, de tutorat, de délégation lorsque la pénurie fait rage ? Quelle rémunération pour les professionnels appelés à effectuer des actes médicaux ? Les directions n'en ont pas la maîtrise, car celle-ci passe par les statuts, et la CFDT santé sociaux dit, depuis le début, que ce dossier a été pris par le mauvais bout, faute de courage politique.

Beaucoup d'autres professionnels sont laissés pour compte. Avec les plus bas salaires, des tassements de grilles importants, des traitements au niveau du SMIC malgré plus de 10 ans d'ancienneté, un manque de revalorisation salariale, un nombre de points dérisoire entre les échelons, la catégorie C de la fonction publique hospitalière reste oubliée pendant ces tergiversations.

La CFDT santé-sociaux dit qu'il est plus que temps de penser aussi à cette frange de la population hospitalière. Elle demande donc l'ouverture de négociations pour la catégorie C de la FPH. C'est une urgence pour les salariés et une nécessité pour les établissements. La motivation des personnels concernés est aussi à cette condition.

L'hôpital public est en danger et les arbitrages n'arrangent rien

Notre inquiétude sur la situation de l'hôpital public est à la mesure des mauvaises nouvelles que nous apprenons régulièrement et qui s'ajoutent aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir. Qu'il s'agisse de la révision à la baisse de l'ONDAM pour 2012, des reports de financement de la modernisation urgente des établissements, de la réduction de financement des MIGAC.

Les difficultés de financement de la protection sociale et du système de santé sont indiscutables mais les choix publics en sont aussi une cause. La désorganisation, la fuite en avant, la dégradation des conditions de travail ont un coût qui devient exorbitant. Les arbitrages du PLFSS vont ajouter au marasme et compromettre un peu plus la recherche des équilibres pour l'hôpital.

La démographie médicale, la pénurie des professionnels qualifiés, le recrutement insuffisant dans les instituts de formation, les taux d'échecs dans ces instituts, l'augmentation des démissions sont autant de facteurs de déséquilibre. Tous ces éléments conjugués à la dégradation des conditions de travail ne peuvent que peser sur la qualité des soins, parallèlement aux augmentations d'activité.

Nous n'admettons pas que s'ajoute à la moindre progression de l'ONDAM et du financement des missions de service public, la remise en cause des statuts et des conventions collectives. Car c'est toujours le personnel qui sert de variable d'ajustement et cela n'est ni sain, ni efficace. La prévention de l'absentéisme appelle bien d'autres réponses que l'instauration d'un jour de carence !

La CFDT santé sociaux réitère sa demande d'un bilan objectif des heures supplémentaires et de la gestion des CET. Nous réclamons une analyse nationale sur les démissions intervenues au cours des cinq dernières années. Nous voulons des chiffres sur les effectifs d'étudiants et sur la formation dans les instituts, dont les taux d'échec aux examens.

Le dialogue social mérite une attention et une vigilance soutenues

La mesure de la représentativité n'a de sens que si la démocratie se trouve respectée. Or, les élections professionnelles ont connu leur lot de dérives et même de pratiques frauduleuses dans certains établissements. Le syndicalisme n'en sort pas grandi et les responsables n'en restent pas moins impunis le plus souvent. Cela est particulièrement malsain.

Et dans notre conseil, il y aurait une contradiction majeure à attribuer un siège à une organisation qui représente moins de 0,5% des voix et qui n'est pas non plus en première position parmi les corps de direction. L'organisation syndicale dont l'audience est sans appel dans les trois corps de direction se trouverait éliminée. Cherchez l'erreur ! Un tel déni de démocratie n'est pas possible.

Tous ici, nous disons défendre la démocratie et notre système de représentativité élective. Pourtant, si la démocratie directe a du sens, par le référendum sur les sujets d'importance, la revendiquer comme un fonctionnement au quotidien, serait donner la primeur à celui qui crie le plus fort et ouvrir l'espace aux corporatismes. Tout le contraire des élections professionnelles, fondement de la démocratie sociale.

Le dialogue social et la négociation entre interlocuteurs légitimes est distinct de groupes de travail. Tous les interlocuteurs de la DGOS ont une légitimité, mais confondre celle, indiscutable, des syndicats, avec celle, plus relative, des ordres, associations ou collectifs risque de diluer la représentativité issue des élections professionnelles, avec celle qui résulte seulement des intérêts catégoriels.

Car s'il n'est plus fait de distinction, selon les sujets à traiter et la nature de la concertation, entre les syndicats et les associations ou les groupes de pression, la conséquence sera une rupture démocratique. Car il ne suffit pas de se proclamer représentatif pour l'être. C'est vrai aussi de la part d'organisations syndicales qui prônent une démocratie directe peu responsable.

La séance d'aujourd'hui est largement consacrée à des dossiers des corps de direction. Le respect des engagements pris à leur égard, notamment sous la forme de protocoles d'accord, a valeur de test : S'ils n'étaient pas tenus, comment ferait-on ensuite crédit à la parole des pouvoirs publics, sur ces dossiers bien sûr, mais aussi sur tous les autres engagements pris envers les organisations syndicales ?

A la CFDT, nous restons persuadés que les corps intermédiaires ont une légitimité propre et qu'ils sont des acteurs collectifs indispensables. De la confrontation des points de vue doivent naître des compromis dépassant les rapports de forces immédiats, conciliant, l'intérêt général et les intérêts particuliers. Cela passe par un syndicalisme non catégoriel, capable de synthèse.

Encore faut-il que cela soit un objectif, des deux côtés de la table. La fédération CFDT santé-sociaux le revendique. Elle demande que cela soit un objectif partagé, pour les personnels, pour les établissements et pour les usagers.

Je vous remercie